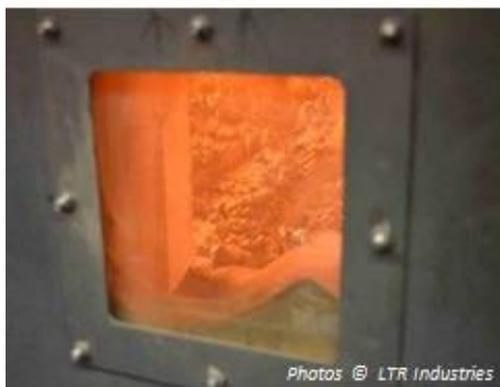




Après-midi technique

Mardi 18 octobre 2016 au Mans (72)

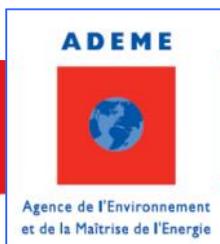


Photos © LTR Industries

Bois-énergie :
une opportunité pour l'industrie
Conférences & visite de l'installation biomasse
de LTR Industries

FONDS CHALEUR

pour accompagner les entreprises dans la transition énergétique avec
une solution biomasse économique, durable et locale



Journée technique LTR – 18/10/2016
Marie APRIL / boisenergie@ademe.fr

Une loi qui fixe le cap :

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



-40% d'émissions
de gaz à effet de serre
en 2030 par rapport
à 1990



-30% de consommation
d'énergies fossiles
en 2030 par rapport
à 2012



Porter la part des énergies
renouvelables à **32%** de
la consommation finale
d'énergie en 2030 et à **40%**
de la production d'électricité



Réduire la consommation
énergétique finale
de **50% en 2050**
par rapport à 2012



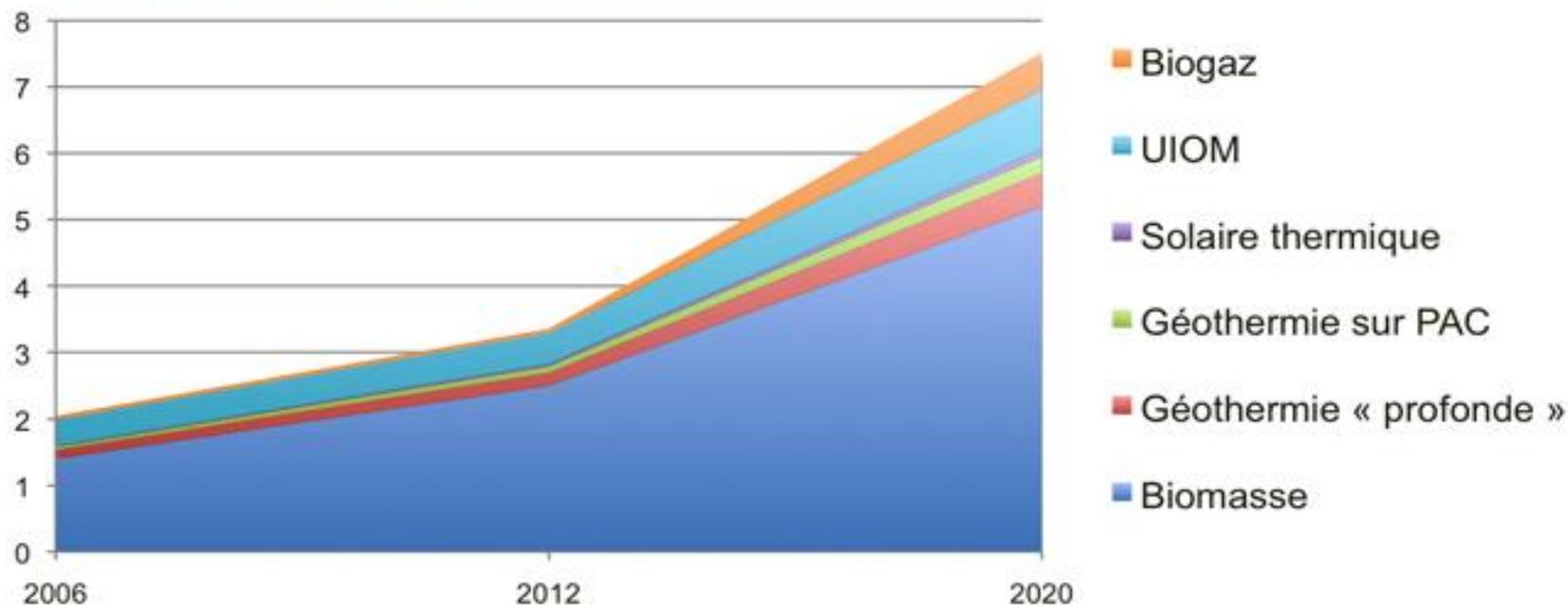
- 50% de déchets
mis en décharge
à l'horizon 2025



Diversifier la production
d'électricité et baisser la
part du nucléaire à **50%**

- 3*20% (Europe) : 20% réduction des consommations énergétiques, 20% réduction des GES, 20% EnR (23% pour la France)
- Loi de transition énergétique
- Plan d'actions national 2009-2020 en faveur des EnR
- Plan National Santé Environnement

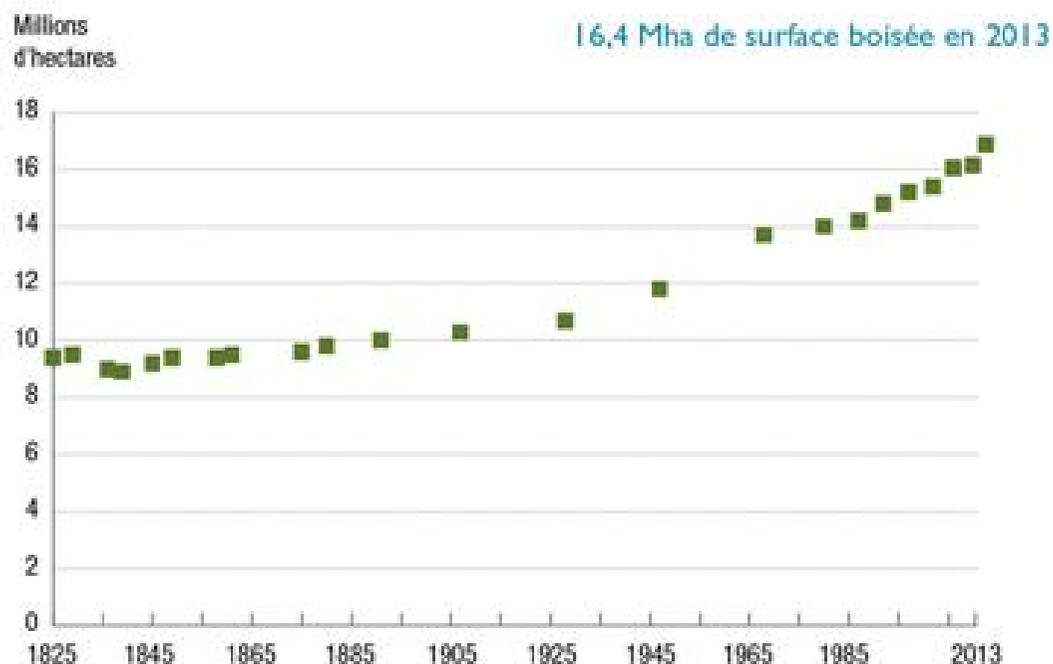
Mtep/an chaleur EnR&R

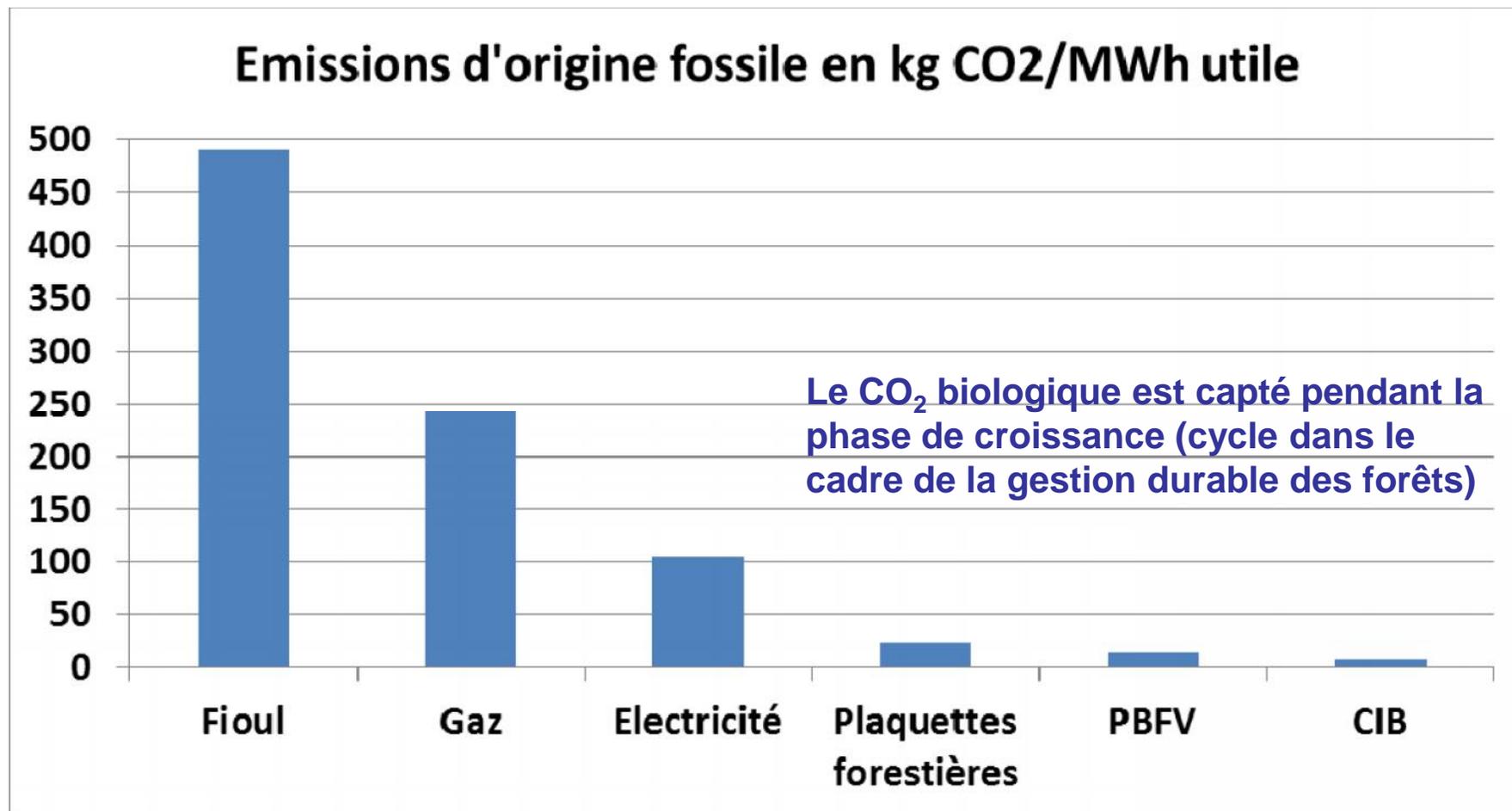


Des ressources biomasse abondantes

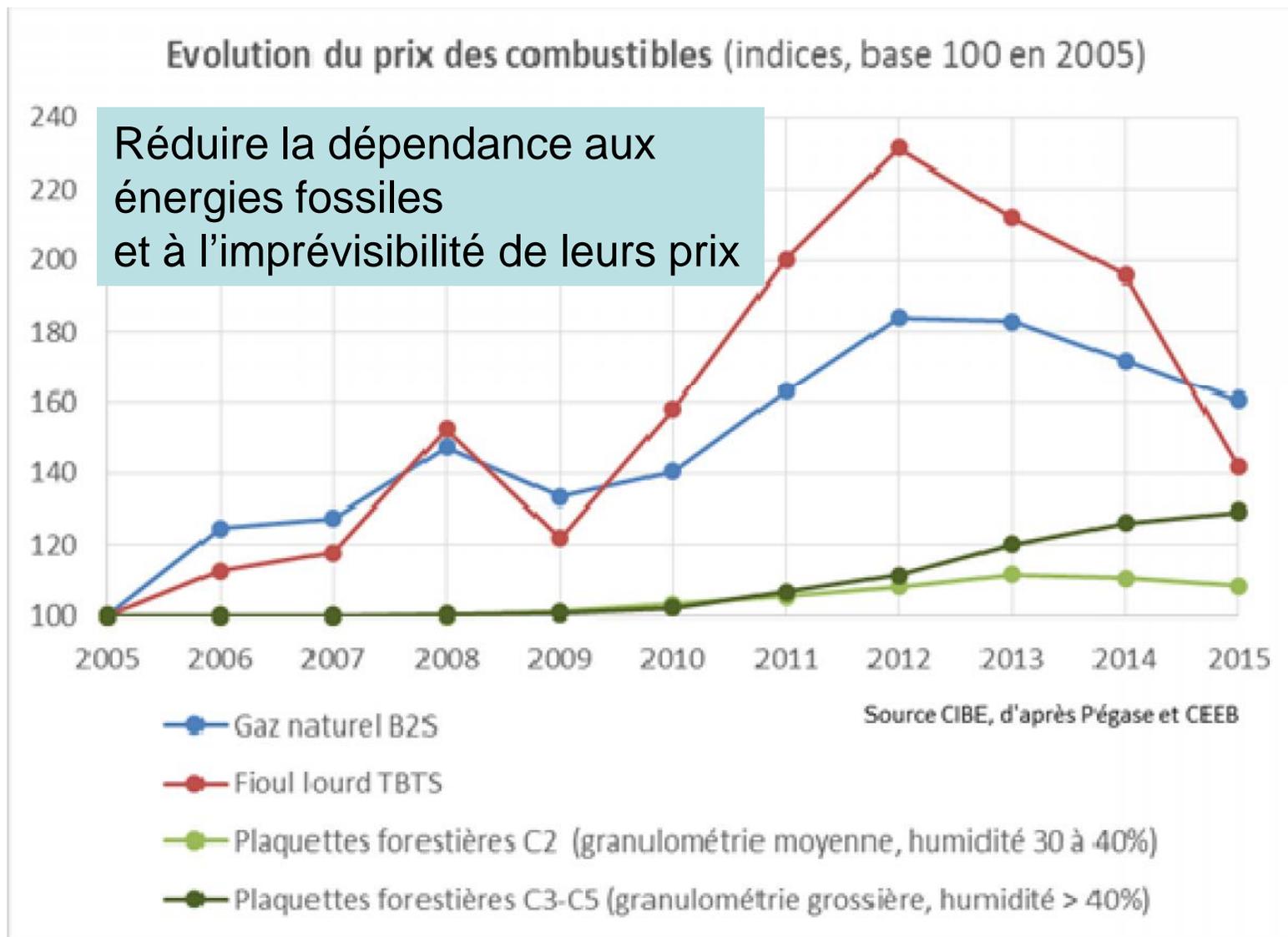
- Des ressources forestières sous exploitées (cf Memento FCBA 2015)
- Un gisement important (1,2 Mtonnes) de déchets bois non valorisés (cf étude ADEME FCBA 2015)
- Des sous produits agricoles issus de nos grandes filières de transformation : paille, coques de tournesol, issues de silo, etc. (cf étude ADEME-COOP DE France)

France : 4^{ème}
forêt d'Europe
en surface et
3^{ème} en volume.

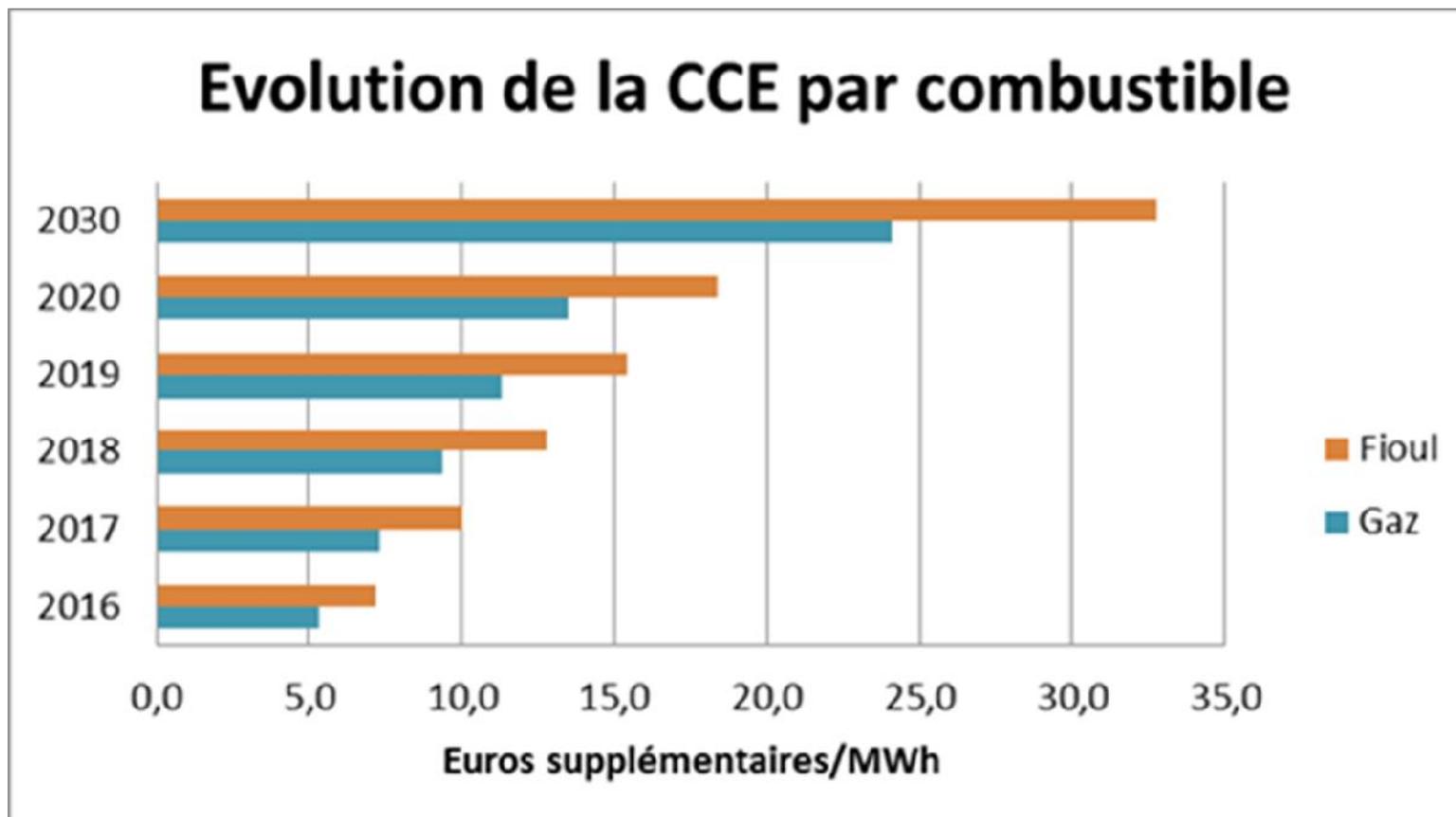




Source : Étude ACV ADEME-BIOS 2005



Impact évolution des prix : Contribution Climat Énergie



⇒ 7eur/t_{CO2} en 2014
 ⇒ 14eur/t_{CO2} en 2015

⇒ 22 eur/t_{CO2} en 2016
 ⇒ 30 eur/t_{CO2} en 2017

⇒ « 39 eur/t_{CO2} en 2018 »
 ⇒ « 47 eur/t_{CO2} en 2019 »

⇒ 56 eur/t_{CO2} en 2020
 ⇒ 100 eur/t_{CO2} en 2030

toute entreprise a des besoins de chaleur

Une chaleur adapté à tous types de **process** : vapeur, four...

« Avec une consommation de gaz naturel importante, nous avons voulu aller vers une énergie plus propre. Mais notre production nécessite de nombreux arrêts. Avec la technologie du gazéifieur nous avons pu maintenir une forte réactivité ».

Céline PROCOP, PDG – Guyenne Papier

Supports à haute valeur ajoutée pour l'industrie graphique

Ou pour des **besoins de chauffage** :

« 70 % de nos besoins en chauffage sur les 77 000 m² de notre site sont assurés par la chaudièrebois ».

Jacques BUFFET, responsable de production - SKF France

Roulements à bille pour l'automobile et l'aéronautique

=> Avec des rendements de + de 85%

Depuis 2009 :

=> 725 000 tep/an par les entreprises



Honeywell



NPC Picardie – Allonne
(750 kW / 184 tep/an)

4 sites de 9 à 76MW
(7 000 à 23 000 tep/an)

3 sites de 7 à 30MW
(6 500 à 42 000 tep/an)



YVES ROCHER

L'ORÉAL

Bretagne - La Gacilly
(1,5 MW / 328 tep/an)

IdF– Rambouillet
(4 MW / 800 tep/an)



EUROSUBSTRAT S.A.



3 sites de 17 à 58MW
(2 500 à 12 000 tep/an)



Etc.....



L'ADEME vous accompagne

Nouveau dispositif Biomasse Energie et Entreprises

Axe 1 : Projets de 100 à 1000 tep/an (1 163 à 11 630 MWh/an) :

Instruction régionale

Les projets de 100 à 1000 tep/an seront instruits directement par votre Direction Régionale au fur et à mesure des dépôts sur le site.

Ouvert tout au long de l'année

Axe 2 : Projets à partir de 1 000 tep/an (11 630 MWh/an) : Appel à projet national BCIAT

Les projets supérieurs à 1000 tep/an seront instruits au niveau national dès réception des candidatures avec validation régionale des plans d'approvisionnement.

Clôture au 31 janvier 2017

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/ENERGIEBIO2016-76>

Nouveau dispositif Biomasse Energie et Entreprises

De 100 à 500 tep/an : aide forfaitaire

Production annuelle	Aide en €/tep (20 ans)
jusqu'à 250	95
251 à 500	68

(1 tep= 11,63 MWh)

Exemples d'application:-

- Une chaufferie de 200 tep EnR/an : aide forfait de 380 000 € : $95 \times 200 \times 20$
- Une chaufferie de 500 tep EnR/an : aide forfait de 815 000 € : $(95 \times 250 + 68 \times 250) \times 20$

A partir de 500 tep/an : aide calculée par analyse économique de type « cout de revient de la chaleur produite »

L'ADEME peut vous accompagner :

- pré-étude gratuite
- aides pour étude de faisabilité
- aides à l'investissement

boisenergie@ademe.fr
ou la Direction régionale
de l'ADEME

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/ENERGIEBIO2016-76>

